

ETC



Une vision restrictive de l'autoroute de l'information

Colette Lelièvre

Numéro 30, mai-août 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/35771ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (imprimé)

1923-3205 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lelièvre, C. (1995). Une vision restrictive de l'autoroute de l'information. *ETC*, (30), 51-53.

MONTREAL

UNE VISION RESTRICTIVE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

L'infrastructure canadienne de l'information et des communications sera un réseau de réseaux assurant des communications vitales entre les entreprises canadiennes et leurs clients; entre l'industrie, le gouvernement et les universités; entre les artistes, les associations culturelles et leurs auditoires...

L'autoroute canadienne de l'information. Une nouvelle infrastructure de l'information et des communications au Canada. Industrie Canada. Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications, avril 1994, p.7-8.

Les discussions des comités consultatifs sur le développement de l'autoroute de l'information vont bon train tant à Ottawa qu'à Québec. La communauté artistique pourra se servir de cet outil pour communiquer tout comme elle pourra créer, produire, diffuser, exposer et conserver des œuvres. Il faut donc s'attendre à un bouleversement du fonctionnement du milieu des arts qui, pourtant, est presque évincé des processus de consultation des gouvernements, dont la préoccupation est surtout l'infrastructure.

Or le discours des gouvernements et, dans une certaine mesure, celui du milieu des arts véhiculent une vision et une connaissance conventionnelles qui reflètent la structure actuelle du marché de la communication, mais qui n'illustrent pas tous les usages déjà en place. Parler de l'autoroute de l'information ne signifie pas uniquement la fusion de la télécommunication, de la radiodiffusion et de l'informatique. Il faut élargir le débat pour qu'il intègre au contenu la programmation télévisuelle et l'ensemble des informations, relations et transactions informatisées qu'il est possible de transmettre ou d'effectuer grâce à un réseau de type Internet. Déjà des périodiques, *Surface*, *Undercurrent* et *Archnet*, ne diffusent que sur réseau. Des œuvres sont créées. Des galeries électroniques sont installées. Des usagers établissent même des relations personnelles et professionnelles.

Nous pourrions réellement parler d'autoroute électronique lorsque tous les réseaux seront reliés ensemble et qu'elle aura la capacité de transmettre autant le son que les images et les données. Toutes les disciplines artistiques sont donc interpellées à différents degrés. Pourtant, les nominations aux comités consultatifs sur l'autoroute de l'information révèlent une vision qui n'implique encore que les télécommunications et les secteurs associés à la radiodiffusion. Jusqu'à maintenant, tous les membres du comité québécois sont issus de ces milieux¹ et à Ottawa²,

seulement deux sont associés au milieu des arts. Il s'agit de l'auteur compositeur John Gray et de l'éditrice Anna Porter.

Le processus consultatif est très avancé dans la capitale fédérale. Le Comité a déjà formé des groupes de travail. Il a aussi choisi d'analyser des thèmes qu'il trouvait importants. L'un de ces groupes se penche sur la culture et le contenu canadiens. La logique voudrait que la communauté artistique y prédomine. Eh bien, non ! Des douze membres qui composent le groupe seulement trois sont issus du milieu artistique, Anna Porter, John Gray, et Sylvia Tyson, compositrice-interprète. Le point de vue de cette communauté demeure donc sous-représenté.

Lorsque ce groupe de travail dit vouloir consulter le milieu qui se préoccupe de la création de contenu, sa liste d'envoi préliminaire est à l'image de la composition du Comité. Il s'adresse surtout aux organismes des secteurs du film, de la télévision, de l'édition ou des archives³. Le groupe n'a pas jugé opportun de rejoindre les associations qui défendent le statut des artistes en général. Et certaines disciplines, comme l'électroacoustique, la danse et les arts visuels, ne participent que par la bande, grâce aux guildes ou à la Coalition des créateurs et titulaires de droits d'auteur.

Inquiétude

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuis, n'a pas une perspective beaucoup plus évoluée. Lors d'une déclaration au Comité consultatif, il a plutôt dévoilé une vision restrictive de l'autoroute de l'information. Il a affirmé que, des trois politiques que les gouvernements ont utilisées pour soutenir les entreprises culturelles, les mesures législatives et de réglementation avaient été les seules à être vraiment efficaces. Il nous laisse l'impression que la création d'institutions culturelles, comme l'Office national du film, et que les programmes de subventions aux créateurs du Conseil des arts du Canada n'ont pas eu d'impact sur le développement et le rayonnement des arts.

La communauté artistique s'inquiète et à juste titre, de la place du contenu dans les discussions et les orientations du Comité consultatif et du CRTC à Ottawa. Elle l'a exprimé lorsque le gouvernement fédéral a demandé au CRTC de se pencher, à l'automne dernier, sur la convergence des technologies de communication au Canada. Comme beaucoup d'organismes culturels n'ont ni les moyens financiers ni le personnel pour analyser et produire des mémoires, seuls les plus fortunés⁴ et habitués à ce genre de consultation l'ont fait. Par ailleurs, le développement



INFORMUS

des réseaux électroniques est complexe et plusieurs organismes ne s'y connaissent tout simplement pas. Et si certains mémoires soumis au CRTC mentionnent quelques usages futurs des réseaux, le milieu artistique s'en tient à l'opinion des gouvernements, celle d'une autoroute de l'information qui se limite à un système de radiodiffusion élargi.

Toutefois, les relations entre les associations et les gouvernements ne sont pas toujours faciles. Souvent déçus, les intervenants du milieu culturel se demandent s'ils sont réellement écoutés. Des craintes ont été maintes fois exprimées, dont certaines au sujet de l'autoroute électronique. Le milieu estime que le gouvernement cherche à aller de l'avant sans avoir au préalable réglé les problèmes technologiques reliés aux droits d'auteur, au contrôle de l'utilisation des œuvres par l'artiste et à l'assurance d'un contenu culturel canadien, voire francophone.

Mais pourquoi la communauté artistique n'arrive-t-elle pas à faire passer ses revendications ? Nous croyons qu'il y a un problème de légitimité des unions ou des guildes, qui ne peuvent prétendre représenter tous les

artistes. De plus, la présence étatique contribue à affaiblir un milieu dont la solidarité est fragile et les consensus difficiles. Ainsi, le gouvernement fédéral profite de la diversité des besoins de chaque discipline pour favoriser certains secteurs plutôt que d'autres⁵. Au Québec, le processus de reconnaissance des associations a provoqué des dissensions internes, notamment dans le domaine des arts visuels.

La situation montréalaise

Peu d'organismes sont actuellement branchés sur un réseau comme Internet. Ce n'est pourtant pas à cause d'un manque d'intérêt. À l'heure des compressions budgétaires, ceux qui s'intéressent aux réseaux électroniques sont freinés dans l'accessibilité, car l'abonnement, la ligne téléphonique, l'achat d'un ordinateur plus puissant et, bien sûr, d'un modem, peuvent devenir coûteux. Malgré cela, les projets sont assez nombreux et certains ont déjà créé des comités de réflexion sur le développement de l'autoroute de l'information. S'ils le font, c'est parce qu'ils pensent que

cette évolution est inévitable et que le gouvernement ira de l'avant avec ou sans leur assentiment. D'autres veulent utiliser les avantages de la technologie pour la poursuite de leur mission⁶. Enfin, des points de vue critiques émergent qui tentent d'aller plus loin que les modalités d'accès et de compensation monétaire⁷.

Un rapide survol des associations qui œuvrent dans le milieu des arts indique que la connaissance et l'utilisation des nouvelles technologies diffèrent selon les disciplines. En arts visuels, seulement un centre d'artiste et la moitié des musées étaient branchés à l'automne 94⁸. Le secteur de la musique se démarque. C'est la première discipline à dépasser le stade des idées. Elle a mis sur pied un projet d'utilisation des réseaux électroniques, INFOMUS⁹, actif depuis la mi-février. Deux associations de ce secteur sont déjà branchées tandis que les regroupements dans les autres domaines se préoccupent encore du développement de l'autoroute de l'information¹⁰. Cependant, tout bouge rapidement. Ainsi, plusieurs organismes espèrent se brancher d'ici peu. De plus, Mercure, un projet de serveur voué à l'ensemble de la communauté artistique francophone, et pas seulement du Québec, est présentement à l'étude. Celui-ci a l'appui d'un nombre considérable d'organismes québécois de toutes les disciplines, de la danse à la vidéo en passant par le théâtre et les arts visuels.

La communauté artistique : un interlocuteur indispensable

S'il est vrai que le milieu des arts a peu de moyens pour analyser les répercussions du développement technologique, il en va tout autrement pour les gouvernements qui ont mis sur pied des comités chargés de faire des recommandations et, notamment sur le plan fédéral, habilités « à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie relative à l'autoroute électronique canadienne »¹¹.

Jusqu'à maintenant, rares sont les usagers qui utilisent un réseau comme Internet à sa pleine capacité. Une période d'adaptation est nécessaire pour s'approprier cette technologie et créer des outils, des services et des contenus qui lui sont spécifiques. Et c'est là où le bat blesse. Où est le soutien financier et l'expertise qui permettent à la communauté artistique de les développer, de les apprivoiser et de les utiliser à leur pleine capacité ? Pourra-t-elle se tailler une place sur l'autoroute de l'information ? Le gouvernement fédéral est en train de délaissé des pans complets des arts : la création d'œuvres qui n'est pas seulement de l'ordre de la radiodiffusion, mais aussi de la littérature ou encore de l'art visuel, et la production d'outils d'analyse et de diffu-

sion comme les périodiques culturels. Il laisse aussi de côté toute la réflexion que peut apporter la communauté artistique sur le développement de l'autoroute de l'information et qui pourrait contribuer à « consolider la souveraineté et l'identité culturelle du Canada ».

COLETTE LELIÈVRE

NOTES

1. Communiqué de presse du 18 janvier 1995, ministère de la Culture et des Communications et ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.
2. À Ottawa, sur 29 membres, 17 sont associés aux télécommunications, à l'informatique, à la radiodiffusion et à la câblodiffusion; 7 œuvrent en recherche, en enseignement et en bibliothèque; 2 sont à la défense des droits; 1 provient d'une société fiduciaire. Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1994. *Source de nouvelles dimensions pour l'apprentissage, la créativité et l'esprit d'entreprise*. Ottawa, Rapport d'étape du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (novembre), p.25-26.
3. La liste se subdivise en plusieurs thèmes. L'un d'entre eux, les fournisseurs de contenu, inclut 32 noms d'organismes. De ceux-ci, le Conseil des Arts du Canada et la Conférence Canadienne des Arts sont les seuls organismes dont les mandats sont plus larges que la radiodiffusion ou l'édition. Les arts visuels sont représentés par seulement un organisme, le Canadian Museums Association. Les associations représentant les créateurs étaient au nombre de 11. Ce sont tous des organismes à saveur syndicale ou encore qui gèrent les droits d'auteur.
4. Celui du Québec n'avait pas encore siégé avant la présentation de cet article.
5. À l'exception du groupe du Québec de la Coalition des créateurs et des titulaires de droits d'auteur.
6. Par exemple, les dispositions sur les droits d'auteur, annoncées par Michel Dupuy en décembre 1994, qui visent la copie privée du support sonore et laissent de côté le support audiovisuel.
7. Par exemple, Oboro, Artexte ou PRIM.
8. Ils perçoivent ce développement comme un phénomène qui mène à l'isolement, cas assez complexe dans ses répercussions sur la société et le milieu des arts. Par exemple, l'exposition *Optique, temps et formes* présentée à Plein Sud (Longueuil) et la table ronde *Art et autoroute de l'information*.
9. Sur 50 organismes, 5 sont branchés, 28 veulent le faire et 12 s'y refusent. Dix-sept organismes ont des projets qui traitent de diffusion d'activité, d'application, de services et de création.
10. Projet intégré dans La Musicothèque du Futur à l'Université McGill.
11. Entrevues effectuées à l'automne 94 auprès de 20 associations et regroupements culturels à Montréal.
12. Communiqué du 16 mars 1994 sur la nomination du président du Comité consultatif de l'autoroute électronique.
13. Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1994. *Source de nouvelles dimensions pour l'apprentissage, la créativité et l'esprit d'entreprise*. Ottawa, Rapport d'étape du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (novembre), p.2.